

**DECRET N° 2000-837**

Modifiant le décret n° 2000-645 du 27 juillet 2000 portant modification des décrets n° 2000-294 et 2000-304 du 9 mai 2000 relatifs respectivement aux attributions du Ministre de l'Economie, et des Finances et du Ministre de la Famille et de la Solidarité nationale

**Le Président de la République**

Vu la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65 ;

Vu le décret n° 2000-264 du 1<sup>er</sup> avril 2000 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2000-266 du 3 avril 2000 portant nomination des ministres, modifié ;

Vu le décret n° 2000- 269 du 5 avril 2000 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères, modifié ;

Vu le décret n° 2000- 294 du 9 mai 2000 relatif aux attributions du Ministre de l'Economie et des Finances, modifié par le décret n° 2000-645 du 27 juillet 2000 ;

Vu le décret n° 2000-301 du 9 mai 2000 relatif aux attributions du Ministre du Plan ;

Vu le décret n° 2000-304 du 9 mai 2000 relatif aux attributions du Ministre de la Famille et de la Solidarité nationale, modifié par le décret n° 2000-645 du 27 juillet 2000 ;

Vu le décret n° 2000-645 du 27 juillet 2000 modifiant les décrets n° 2000-304 et 2000-294 relatifs aux attributions du Ministre de l'Economie et des Finances et du Ministre de la Famille et de la Solidarité nationale.

**DECRETE**

**Article premier :** L'article premier du décret n° 2000-645 du 27 juillet 2000 portant modification de l'article premier du décret n° 2000-294 du 9 mai 2000 relatif aux attributions du Ministre de l'Economie et des Finances est remplacé par les dispositions suivantes :

« Il est chargé de l'élaboration et de la coordination de la stratégie nationale de Lutte contre la Pauvreté ».

---

